

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 05/07/2022 Complétée le

Par : FRANPRIX HOLDING

Demeurant à : 123 QUAI JULES GUESDE
94400 VITRY-SUR-SEINE

Représenté par : Monsieur RICHARD XAVIER

Pour : MODIFICATION DE FACADE - Enseigne
Sur un terrain sis à : 9 ALL BRAGANCE
Y235 ZONE UG

référence dossier

N° DP 093057 22 B0099

Surf. taxable créée : 0 m²
Surf. de plancher créée : 0 m²
Surf. de plancher existante : 0 m²

Nb logement existant :
Nb logement créé :
Place(s) ext. créée(s) :
Destination : commerce

AFFICHAGE
DU 01/08/2022
AU 01/10/2022

Le Maire :

Vu la déclaration préalable susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 421-17 ;
Vu l'arrêté n° 2020-822 du 20/11/2020 portant délégation de signature à M. SARDA ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;
Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 05/07/2022 ;
Vu la demande de pièces complémentaires du 25/07/2022 ;
Vu le dépôt de pièces complémentaire du 27/07/2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le projet décrit dans la présente déclaration préalable **EST ACCORDE**.

ARTICLE 2 : Les prescriptions suivantes devront être respectées :

- Le pétitionnaire devra tenir compte des prescriptions émises par les différents services consultés susvisés et annexés au présent arrêté.
- Préalablement au début des travaux, le demandeur devra s'assurer de l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires.
- En cas d'occupation du domaine public en cours de chantier, il conviendra d'obtenir une permission temporaire auprès du service voirie (Tél 01 72 59 19 14 ou service.voirie@lespavillonssousbois.fr).
- Le présent arrêté n'a pas pour objet d'accorder les éventuelles constructions qui n'auraient pas fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme antérieure ;

Déposé en Préfecture

Le 01 AOUT 2022



29 JUIL. 2022

Le
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Patrick SARDA